



Dossier n° 2026/0003

Avis du 29 juin 2026

Séance du 29 juin 2026

**Article L.1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales
Budget primitif 2025**

**COMMUNE DE COGGIA
(Corse-du-Sud)**

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1612-14 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les avis n° 2022/0008 et 0008 bis des 17 juin et 7 septembre 2022 rendus par la chambre régionale des comptes Corse constatant le déséquilibre du budget 2022 et proposant au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud de régler et rendre exécutoire ledit budget ;

Vu l'arrêté n° 2A-2022-10-04-00002 du 4 octobre 2022 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud réglant et rendant exécutoire le budget de la commune de Coggia pour l'année 2022 ;

Vu l'avis n° 2023/0008 du 13 juillet 2023 rendu par la chambre régionale des comptes Corse constatant le déséquilibre du budget 2023 et proposant de nouvelles mesures de redressement ;

Vu l'avis n° 2023/0008 bis du 28 août 2023 rendu par la chambre régionale des comptes Corse constatant l'adoption des mesures suffisantes pour poursuivre le rétablissement de l'équilibre budgétaire dans le cadre du nouveau plan de redressement proposé par la chambre dans son avis précité du 13 juillet 2023 ;

Vu les avis n° 2024/0006 et 2024/0010 du 28 juin 2024 rendus par la chambre régionale des comptes Corse constatant le déséquilibre du budget 2023, et proposant au préfet de régler et rendre exécutoire le budget primitif pour l'exercice 2024 de la commune de Coggia ;

Vu l'arrêté n° 2A-2024-07-26-00001 du 26 juillet 2024 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud réglant et rendant exécutoire le budget de la commune de Coggia pour l'année 2024 ;

Vu l'avis n° 2025/0006 du 11 juillet 2025 rendu par la chambre régionale des comptes Corse constatant l'adoption des mesures suffisantes pour poursuivre le rétablissement de l'équilibre budgétaire dans le cadre du plan de redressement proposé par la chambre dans son avis précité du 13 juillet 2023 et invitant la commune à poursuivre ledit plan jusqu'à résorption complète du déficit de son budget ;

Vu la lettre du 27 mai 2026, enregistrée au greffe de la chambre le 28 mai 2026, par laquelle le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, a transmis à la chambre, sur le fondement de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le budget primitif 2026 de la commune de Coggia, lequel fait l'objet d'un plan de rétablissement de l'équilibre ;

Vu la lettre du 28 mai 2026, réceptionnée le 1^{er} juin 2026, par laquelle le président de la chambre a informé le maire de Coggia de l'ouverture de la procédure de contrôle des actes budgétaires en application de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales et de la possibilité de présenter ses observations, soit par écrit, soit oralement, dans les conditions prévues par l'article L. 244-1 du code des juridictions financières ;

Vu les délibérations du 25 avril 2026 par lesquelles le conseil municipal de Coggia a adopté les comptes administratifs 2025 et les budgets primitifs 2026 du budget principal, du budget annexe « eau et assainissement » et du budget annexe « Lotissement Pinisolu » ;

Vu les réponses apportées par la commune en date des 19 et 22 juin 2026 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Alain Michel, premier conseiller, en son rapport ;

REND L'AVIS SUIVANT

Considérant ce qui suit :

I-SUR LA TRANSMISSION DU PRÉFET SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 1612 14 ALINÉA 2 DU CGCT ET SUR LE DÉLAI IMPARTI À LA CHAMBRE POUR RENDRE SON AVIS

Aux termes des dispositions des 2e et 3e alinéas de l'article L. 1612-14 du code des collectivités territoriales (CGCT), « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...] ».

Selon l'article R. 1612-29 du même code, « Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».

La commune de Coggia est soumise à un plan de redressement, proposé par l'avis susvisé du 7 septembre 2022 de la chambre régionale des comptes et modifié par l'avis susvisé du 13 juillet 2023, dont l'échéance a été fixée au 31 décembre 2028.

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud a transmis à la chambre, le 27 mai 2026, le compte administratif de 2025 et le budget primitif de 2026 de la commune de Coggia (budget principal et budgets annexes), sur le fondement de l'alinéa 2 de l'article L. 1612-14 du code des collectivités territoriales (CGCT), conformément à l'avis susvisé du 11 juillet 2025.

La chambre régionale des comptes prend acte de cette transmission, qui est motivée par l'existence d'un plan de redressement et qui a pour objet de lui permettre de se prononcer sur le caractère suffisant des mesures de résorption du déficit, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2028.

Les dispositions de l'article R. 1612-8 du CGCT invitent à considérer la transmission comme complète au 19 juin 2026. Par suite, le délai d'un mois imparti à la chambre pour rendre son avis lors d'un délibéré commence à courir à compter de cette date.

II- SUR LE BUDGET 2026 ET LE SUIVI DES MESURES DE REDRESSEMENT

La commune de Coggia dispose d'un budget principal et de deux budgets annexes, celui du lotissement Pinisolu et celui du service des eaux et de l'assainissement. Le budget est présenté avec comme unité de vote le chapitre (sans les chapitres « opérations d'équipement »).

La chambre, dans son avis du 13 juillet 2023, avait établi une trajectoire de rétablissement de l'équilibre du budget principal à l'horizon 2028, selon l'échéancier suivant :

Tableau n°1 : **Trajectoire de retour à l'équilibre du budget principal**

en €	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Équilibre de la section de fonctionnement	- 1 476 456	- 1 196 098	- 895 197	- 580 874	- 252 789	0
Équilibre de la section d'investissement	539 380	412 644	284 668	149 504	24 778	9 385
Équilibre du budget	- 937 076	- 783 454	- 610 529	- 431 370	- 228 011	9 385

Compte tenu des précédents avis de la chambre, le budget voté en 2026 par le conseil municipal doit respecter le plan de redressement arrêté en 2023 par la chambre et proposer un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget principal n'excédant pas 580 874 €, ainsi que des budgets annexes adoptés à l'équilibre.

A- Sur le budget annexe « eau et assainissement »

Par délibération du 25 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Coggia a voté le budget annexe « eau et assainissement » en équilibre. Le budget se présente, en synthèse, comme suit :

Tableau n°2 : **Budget annexe (BA) 2026 « eau et assainissement »**

Budget primitif 2026 (en €)	Section d'exploitation		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Équilibre</i>
Crédits votés	70 000	30 000	-40 000
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	0	40 000	40 000
Total	70 000	70 000	0
Budget primitif 2026 (en €)	Section d'investissement		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Équilibre</i>
Crédits votés	49 747	56 764	7 017
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat d'investissement reporté	7 017	0	-7 017
Total	56 764	56 764	0
Total cumulé des deux sections			0

L'exécution budgétaire de l'année 2025, retracée dans le compte administratif arrêté par le maire, ordonnateur, concorde avec le compte de gestion, tenu par le comptable public.

Les résultats de l'année 2025 du budget annexe se présentent, ainsi, avec une section d'exploitation en excédent de 15 366,36 € et un déficit de la section d'investissement de 14 092,83 €, soit un résultat comptable de 1 273,53 €, comme détaillé ci-après :

Tableau n°3 : **Résultats de l'exercice 2025 du BA « eau et assainissement »**

en €	Dépenses 2025	Recettes 2025	Total de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	11 793,10	27 159,46	15 366,36
Section d'investissement	14 680,36	587,53	- 14 092,83
Total SF + SI	26 473,46	27 746,99	1 273,53

En tenant compte des résultats reportés des exercices antérieurs (colonne I du tableau n°4), les résultats de clôture pour l'exercice 2025 du budget annexe « eau et assainissement » (colonne III) présentent un excédent d'exploitation de 96 449 € et un déficit d'investissement de 7 017 €, soit un résultat de clôture en excédent de 89 432€, comme détaillé ci-après :

Tableau n°4 : **Résultats de clôture 2025 (BA « eau et assainissement »)**

en €	Résultat 2024 reporté (I)	Résultat de l'exercice 2025 (II)	Résultat de clôture (III=I+II)
Section de fonctionnement	81 082	15 366	96 449
Section d'investissement	7 076	- 14 093	- 7 017
Total SF + SI	88 159	1 274	89 432

Ces résultats de clôture du compte administratif 2025, conformes au compte de gestion, ont été correctement repris au budget primitif 2026.

Le budget annexe « eau et assainissement » ne fait pas l'objet de mesures de redressement. Toutefois, la chambre renvoie aux remarques formulées dans son précédent avis sur certaines anomalies qu'elle avait relevées en 2022 et qui n'ont toujours pas été régularisées, à savoir un solde anormalement créditeur du compte 1641 « emprunts », l'absence de réalisation de dotations aux amortissements et provisions (pour l'amortissement du matériel et pour se prémunir du risque lié au non recouvrement des créances à l'encontre des usagers du service de l'eau et de l'assainissement), même si elle constate que, depuis 2025, des crédits sont désormais inscrits au stade de la prévision.

Sous réserve de ce qui précède, le budget annexe « eau et assainissement » peut être maintenu en l'état.

B- Sur le budget annexe « Lotissement Pinisolu »

1- Sur le vote du budget et la reprise des résultats

Par délibération du 25 avril 2026, la commune de Coggia a voté le budget annexe du Lotissement Pinisolu avec un suréquilibre de la section de fonctionnement de 87 204 €¹ et une section d'investissement en équilibre. Le budget se présente, en synthèse, comme suit :

Tableau n°5 : **Présentation du budget annexe 2026 « Lotissement Pinisolu »**

Budget primitif 2026 (en €)	Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Équilibre
Crédits votés	0	0	0
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	0	87 204	87 204
Total	0	87 204	87 204
Budget primitif 2026 (en €)	Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes	Équilibre
Crédits votés	0	0	0
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat d'investissement reporté	0	0	0
Total	0	0	0
Total cumulé des deux sections			87 204

L'exécution budgétaire de l'année 2025, retracée dans le compte administratif arrêté par le maire, ordonnateur, concorde avec le compte de gestion, tenu par le comptable public.

Les résultats de l'année 2025 du budget annexe se présentent, ainsi, avec une section d'exploitation en déficit de 53 817,85 € et une section d'investissement à l'équilibre, soit un résultat comptable déficitaire de 53 817,85 €, comme détaillé ci-après :

Tableau n°6 : **Résultats de l'exercice 2025 BA « Lotissement Pinisolu »**

en €	Dépenses 2025	Recettes 2025	Total de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	53 817,85	0,00	- 53 817,85
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total SF + SI	53 817,85	0,00	- 53 817,85

¹ Cette dépense correspond à l'annulation du titre 2023-16 relatif à la vente de 2023 du lot n°12 d'une superficie de 1 170 m², suite à la résolution de la vente de cette parcelle par jugement du 24 février 2025 du tribunal judiciaire d'Ajaccio.

En tenant compte des résultats cumulés des exercices antérieurs (colonne I du tableau 7), les résultats de clôture pour l'exercice 2025 du budget annexe « Lotissement Pinisolu » (colonne III) présentent un excédent de fonctionnement de 87 204 € et une section d'investissement à l'équilibre, soit un résultat de clôture en excédent de 87 204 €, comme détaillé ci-après :

Tableau n°7 : **Résultats de clôture 2025 (BA « Lotissement Pinisolu »)**

en €	Résultat 2024 reporté (I)	Résultat de l'exercice 2025 (II)	Résultat de clôture (III=I+II)
Section de fonctionnement	141 021	- 53 818	87 204
Section d'investissement	0	0	0
Total SF + SI	141 021	- 53 818	87 204

Ces résultats de clôture du compte administratif 2025, conformes au compte de gestion, ont été correctement repris au budget primitif 2026.

2- Sur la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget annexe « Lotissement Pinisolu »

Dans le budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement Pinisolu », la commune n'a inscrit aucune dépense en section de fonctionnement et en section d'investissement, et s'est limitée à l'inscription du report du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

En principe, la commune aurait dû inscrire, dans les chapitres d'ordre (042 et 040), les dépenses et les recettes correspondant la reprise des stocks et à la réintégration de ces derniers en fin d'exercice comme présenté dans l'encadré, ci-après.

Toutefois, à défaut d'opérations prévues tant en dépenses qu'en recettes dans l'année, il n'y a pas lieu en l'espèce de proposer une modification en ce sens du budget primitif.

En revanche, la chambre invite la commune, dans le cadre d'une prochaine décision budgétaire modificative, à reprendre les écritures suivantes permettant de maintenir la cohérence entre le bilan d'entrée et de sortie de l'exercice.

Sur les opérations d'ordre inscrites sur les chapitres 042 de la section de fonctionnement et 040 de la section d'investissement, en dépenses et en recettes

Les écritures de reprise de stock (annulation du stock) : chapitre 042 en dépense de la section de fonctionnement et chapitre 040 en recette de la section d'investissement :

La valeur des stocks figurant au compte de gestion 2025 pour un montant de 846 134 €, correspond aux stocks de terrains dont la vente a été annulée, soit 8 lots sur les 12 existants pour une superficie de 10 843 m² au coût de 78,04 € le m².

La reprise de ce stock (annulation du stock initial) au budget 2025 s'effectue par une dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement (débit du compte 71355) pour un montant de 846 134 €. En contrepartie, la section d'investissement enregistre une recette du même montant au chapitre 040 (crédit du compte 3555).

Les écritures de reconstitution de stock en fin d'exercice 2024 : chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement et chapitre 040 en dépenses de la section d'investissement :

En fin d'exercice, la commune devra transférer à la section d'investissement le stock de terrains invendus (constatation du stock final restant). Dans l'attente du règlement du litige en cours, le stock à reprendre sera constitué des 8 lots sur les 12 existants dont les ventes ont été annulées pour une superficie de 10 843 m² au prix de 78,04 € le m², soit un montant de 846 134,70 €.

La réintégration du stock à la fin de l'exercice 2026 s'effectue par une dépense de la section d'investissement au chapitre 040 (débit du compte 3555), pour un montant de 846 134,70 €. En contrepartie, la section de fonctionnement enregistre une recette du même montant au chapitre 042 (débit du compte 71355).

3- Conclusion sur l'équilibre du budget annexe « Lotissement Pinisolu » :

Il résulte de ce qui précède que le budget annexe du lotissement voté par la commune est équilibré, au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT.

Par ailleurs, comme déjà indiqué dans son avis de 2025, afin d'ajuster la situation nette de la collectivité et celle du déficit de son opération de lotissement, la chambre invite une nouvelle fois la commune de Coggia à se rapprocher des services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) pour solliciter une évaluation des stocks de terrains, devenus inconstructibles suite à l'annulation partielle du plan local d'urbanisme (PLU) par la juridiction administrative, afin d'affiner la provision pour risques de dépréciation des stocks. Elle pourrait également solliciter, à cette occasion, des précisions sur le régime de TVA applicable, notamment en ce qui concerne le taux applicable².

² En effet, la chambre a reconduit le taux de TVA appliqué sur la tranche 1 du lotissement, tel que pris en charge par les comptables publics successifs. Or, il résulte d'une analyse complémentaire que le taux de TVA applicable ressort à 8,7 %, alors qu'il devrait être de 10 %, sous réserve de l'appréciation des services fiscaux.

C- Sur le budget principal

Par délibération du 25 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Coggia a voté le budget principal, avec un déséquilibre de la section de fonctionnement de 239 240 € et une section d'investissement en équilibre. Le budget se présente, en synthèse, comme suit :

Tableau n°8 : **Présentation du budget principal 2026**

Budget primitif 2026 (en €)	Section de fonctionnement		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Équilibre</i>
Crédits votés	1 338 261	1 585 961	247 700
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	486 939	0	- 486 939
Total	1 825 200	1 585 961	- 239 240
Budget primitif 2026 (en €)	Section d'investissement		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Équilibre</i>
Crédits votés	833 857	450 538	- 383 320
Restes à réaliser	195 000	66 949	- 128 051
Résultat d'investissement reporté	0	511 371	511 371
Total	1 028 857	1 028 857	0
Total cumulé des deux sections			-239 240

Le déséquilibre attendu de la section de fonctionnement de 239 240 € est inférieur à celui de la trajectoire de redressement prévue par la chambre dans son avis de 2023, qui prévoyait un déséquilibre prévisionnel de 580 874 € en 2026.

1- En ce qui concerne les reports comptables et les restes à réaliser

L'exécution budgétaire de l'année 2025 du maire (compte administratif) concorde avec la comptabilité tenue par le comptable public (compte de gestion).

Le résultat de l'exercice 2025 (hors résultats reportés) se présente avec un excédent de fonctionnement de 311 381,64 € et un excédent en investissement de 127 520,69 €, soit un résultat comptable positif de 438 902,33 €, comme détaillé ci-après :

Tableau n°9 : **Résultat de l'exercice 2025**
(compte administratif du budget principal)

en €	Dépenses 2025	Recettes 2025	Total de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	1 346 804,72	1 658 186,36	311 381,64
Section d'investissement	208 886,69	336 407,38	127 520,69
Total SF + SI	1 555 691,41	1 994 593,74	438 902,33

En tenant compte des résultats cumulés des exercices antérieurs (colonne I du tableau n°10), les résultats de clôture pour l'exercice 2025 du budget principal (colonne III) présentent un déficit de fonctionnement de 486 939 € et un excédent d'investissement de 511 371 €, soit un résultat de clôture en déficit de 24 431 €, comme détaillé ci-après :

Tableau n°10 : **Résultat de clôture 2025 (budget principal)**

en €	Résultat 2024 reporté (I)	Résultat de l'exercice 2025 (II)	Résultat de clôture (III=I+II)
Section de fonctionnement	- 798 321	311 382	- 486 939
Section d'investissement	383 850	127 521	511 371
Total SF + SI	- 414 471	438 902	24 431

Les résultats de clôture du compte administratif 2025 sont conformes au compte de gestion et ont été correctement repris au budget primitif 2026.

La commune a, par ailleurs, inscrit 195 000 € de dépenses et 66 949€ de recettes en restes à réaliser. Ces derniers concernent essentiellement la construction d'un hangar communal et des prestations pour l'adressage des voiries communales. Compte tenu des justificatifs produits à la chambre, ces inscriptions peuvent être maintenues.

2- Sur la sincérité des mesures nouvelles du budget principal

➤ En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 1 825 200 €, dont 486 939 € correspondant au déficit reporté.

La commune a ainsi prévu des dépenses à hauteur de 674 052 € au chapitre 012 « Charges de personnel », 201 372 € au chapitre 014 « Atténuations de produits », 116 964 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » et 19 373 au chapitre 66 « Charges financières » et 500 € au chapitre 67 « Charges spécifiques ».

Ces prévisions ont été établies sur la base des montants exécutés en 2025, et actualisées en fonction des informations disponibles (état 1259 concernant le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources, charges d'intérêts actualisées résultant des contrats d'emprunt, participation au centre d'incendie et secours, etc...) et des dépenses engagées sur les exercices antérieurs et non mandatées sur les exercices précédents³. Au regard des engagements de la commune et après vérification de l'état de consommation des crédits, ces chapitres peuvent être maintenus à hauteur des montants votés.

³ Il s'agit notamment de certaines dépenses relatives aux carburants, à l'électricité, et aux assurances des salariés (ces dernières sont évaluées à 34 651 €).

Toutefois, la commune a omis d'inscrire les frais de 600 € du nouvel emprunt souscrit en 2025. Il appartiendra au maire d'user du mécanisme de fongibilité des crédits que lui a délégué l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions récentes de l'article L. 1612-28 du CGCT, qui lui permettent d'opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La commune n'a pas inscrit de dotations aux provisions dans son budget 2026. Or, la chambre relève que les créances restant à recouvrer à la date du 8 juin 2026 et antérieures à 2023 s'élèvent à 15 379 €, dont une créance à l'encontre du syndicat départemental d'énergie d'un montant de 13 664,70 € remontant à 2013. La chambre invite donc la commune à se rapprocher dudit syndicat et du comptable public pour procéder au recouvrement de cette créance notamment ou, à défaut, procéder à son admission en non-valeur.

➤ **En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement**

Les prévisions de recettes de la section de fonctionnement s'établissent à 1 585 960,56 €.

La commune a ainsi prévu des recettes à hauteur de 50 000 € au chapitre 013 « Atténuations de charges », 12 800 € au chapitre 70 « Produits des services du domaine », 88 500 € chapitre 73 « impôts et taxes » (hors 731), 994 671 € au compte 731 « fiscalité directe locale », 406 927 € chapitre 74 « Dotations et participations » et 33 062 € au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

Ces prévisions ont été établies, notamment, sur la base des informations disponibles relatives aux dotations de l'État, à l'état 1259 et aux taux votés, aux concours versés par la collectivité de Corse sur l'exercice précédent et aux différents baux conclus par la commune.

Après vérification de l'état de consommation des crédits et des informations relatives aux dotations et à l'état 1259, ces chapitres peuvent être maintenus à hauteur des montants votés. La chambre constate une baisse des recettes sur les chapitres 70 et 75 par rapport à l'exercice 2025, que la commune explique par l'actualisation des baux en cours et à venir.

➤ **Conclusion sur l'équilibre de la section de fonctionnement**

Il résulte de ce qui précède que la section de fonctionnement du budget principal est en déséquilibre à hauteur de 239 239,76 €, avec des dépenses d'un montant de 1 825 200,32 € et des recettes d'un montant de 1 585 960,56 €.

➤ **En ce qui concerne les dépenses de la section d'investissement**

Sur le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés »

Le montant de 40 925,21 € inscrit au budget 2026 couvre le remboursement des annuités des trois emprunts, tels que prévus par les conventions transmises. Le chapitre 16 peut donc être maintenu.

Sur les chapitres 20, 21 et 23 « immobilisations incorporelles » et « immobilisations corporelles », « immobilisations en cours »

La commune a inscrit des montants de 30 470 € € au chapitre 20, de 724 441 € au chapitre 21 et de 38 022 € au chapitre 23, correspondant à divers projets qu'elle envisage de mener en 2026. Il s'agit notamment de la révision du PLU, de travaux concernant la voirie communale, des travaux sur l'éclairage public et l'acquisition de matériels.

Les crédits inscrits sur les chapitres 20, 21 et 23 peuvent être maintenus.

➤ **En ce qui concerne les recettes de la section d'investissement**

Sur le chapitre 13 « subventions d'investissement »

La commune a inscrit une recette sur le chapitre 13 « subventions d'investissement » à hauteur de 411 027 €. Ce montant correspond aux opérations citées ci-dessus, pour lesquelles la commune a produit les arrêtés attributifs de subventions de l'État et de la collectivité de Corse. La chambre lui rappelle de privilégier les opérations pour lesquelles elle dispose de subventions et de n'engager celles-ci qu'après avoir obtenu l'engagement ferme des cofinanceurs.

Sur le chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves »

Le montant de 39 511 € inscrit sur ce chapitre, qui intègre le FCTVA notifié et le montant de la taxe d'aménagement équivalent au montant perçu au titre de l'exercice précédent, peut être maintenu.

➤ **Conclusion sur l'équilibre de la section d'investissement**

Il résulte de ce qui précède que la section d'investissement du budget principal est en équilibre, avec des dépenses et des recettes (y compris les restes à réaliser et le report du résultat) d'un montant de 1 028 857,40 €.

➤ **Conclusion sur l'équilibre réel du budget principal**

Il résulte de ce qui précède que le budget principal de la commune de Coggia est en déséquilibre à hauteur de 239 240 €, résultant du déséquilibre de la seule section de fonctionnement, la section d'investissement étant en équilibre.

Ce déséquilibre de la section de fonctionnement, de 239 240 €, est inférieur à la cible de déficit prévue dans la trajectoire de redressement établie par la chambre dans son avis de 2023, qui était de 580 874 €.

3- Sur la poursuite de l'effort de rétablissement de l'équilibre

La chambre avait proposé un plan de redressement pluriannuel des comptes dans son avis du 13 juillet 2023.

Le budget primitif 2026 fait apparaître un déséquilibre prévisionnel de la section de fonctionnement qui se résorbe progressivement, conformément à la trajectoire proposée par la chambre.

La chambre réitère la nécessité, pour la commune de Coggia, de poursuivre ses efforts afin de rétablir l'équilibre de son budget à l'horizon 2028, voire possiblement dès 2027, en mettant en œuvre l'ensemble des mesures de redressement identifiées dans son avis précité.

Tableau n°11 : **Rappel de la trajectoire de retour à l'équilibre du budget principal**

en €	2024	2025	2026	2027	2028
Équilibre de la section de fonctionnement	- 1 196 098	- 895 197	- 580 874	- 252 789	0

PAR CES MOTIFS

PREND ACTE de la transmission par le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, du budget primitif 2026 de la commune de Coggia, sur le fondement de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSTATE que les mesures de redressement prises par la commune de Coggia au titre de l'exercice 2026 sont suffisantes ;

INVITE la commune de Coggia à poursuivre le plan de redressement proposé par la chambre jusqu'à la résorption complète du déficit de son budget ;

RAPPELLE qu'en application de l'article R. 1612-18 du CGCT, le présent avis doit être publié, dès sa réception, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612 19 dudit code, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du second alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate par la chambre, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante ;

RAPPELLE que le conseil municipal devra adopter son prochain compte administratif 2026 avant le vote du budget primitif 2027, et que ce dernier sera transmis à la chambre régionale des comptes par le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, en application du 2^{ème} alinéa de l'article L. 1612-14 du CGCT ;

DIT que le présent avis sera notifié au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, au maire de Coggia et au comptable public, sous-couvert du directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Corse, le 29 juin 2026.

Présents : M. Philippe Sire, président de chambre, président de séance, M. Gérald Arbeltier, premier conseiller et M. Alain Michel, rapporteur, premier conseiller.

Le président,
Président de séance,

Signé

Philippe SIRE

Collationné, certifié conforme à la minute déposée au greffe,
de la chambre régionale des comptes Corse, par moi,
À Bastia, le 29 juin 2026

Signé

Maddy AZZOPARDI,
Secrétaire générale-greffière

Annexe 1 : Budget annexe « eau et assainissement » 2026

DEPENSES D'EXPLOITATION					
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
011	Charges à caractère général	11 793		44 000	44 000
012	Charges de personnel				0
014	Atténuations de produits				0
65	Autres charges de gestion				0
	Total dépenses de gestion courante	11 793	0	44 000	44 000
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)				0
67	Charges exceptionnelles			1 000	1 000
68	Dotations aux amortissements et provisions			25 000	25 000
022	Dépenses imprévues				0
	Total dépenses réelles de fonct.	11 793	0	70 000	70 000
023	Virement à la section d'investissement				0
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections				0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.				0
	Total dépenses d'ordre de fonct.	0		0	0
	TOTAL	11 793	0	70 000	70 000
+	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 793	0		70 000
RECETTES D'EXPLOITATION					
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
013	Atténuations de charges				0
70	Produits des services , du domaine ...	27 091		30 000	30 000
73	Impôts et taxes				0
74	Dotations et participations				0
75	Autres produits de gestion courante	68			0
	Total recettes de gestion courante	27 159	0	30 000	30 000
76	Produits financiers				0
77	Produits exceptionnels				0
	Total recettes réelles de fonct.	27 159	0	30 000	30 000
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections				0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.				0
	Total recettes d'ordre de fonct.	0		0	0
	TOTAL	27 159	0	30 000	30 000
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	81 082			40 000,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	108 242	0		70 000
	Equilibre	96 449	0		0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		colonne 1	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	CA 2024	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2025 (2+3)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'investissement versées			0
21	Immobilisations corporelles	14 680	49 747	49 747
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	total opérations d'équipement			0
	Total dépenses d'équipement	14 680	49 747	49 747
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées			0
26	Participations et créances			0
27	Autres immobilisations financières			0
020	Dépenses imprévues			0
	Total des dépenses financières	0	0	0
45X1	Total des op. pour compte de tiers			0
	Total dépenses réelles d'invest.	14 680	49 747	49 747
040	Op.d'ordre de transfert entre section			0
041	Opérations patrimoniales			0
	Total dépenses d'ordre d'invest.	0	0	0
	TOTAL	14 680	49 747	49 747
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE			7 016,70
=	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT	14 680,36		56 763,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		colonne 1	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	CA 2024	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2025 (2+3)
13	Subventions d'investissement			0
16	Emprunts et dettes assimilées			0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			0
204	Subventions d'investissement versées			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours			0
	Total recettes d'équipement	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	588	315	315
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		56 449	56 449
26	Participations et créances			0
27	Autres immobilisations financières			0
024	Produits des cessions			0
	Total des recettes financières	588	56 764	56 764
45X2	Total des op. pour compte de tiers			0
	Total recettes réelles d'invest.	588	56 764	56 764
021	Virement de la section de fonctionnement			0
040	Op.d'ordre de transfert entre section			0
041	Opérations patrimoniales			0
	Total recettes d'ordre d'invest.	0	0	0
	TOTAL	588	56 764	56 764
+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	7 076		
=	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT	7 664		56 763,67
	Equilibre	-7 016,70		0
	Résultat de clôture (SF+SI)	89 432		0
	Résultat de clôture (SF+SI) y/c RAR	89 432		

Annexe 2 : Budget annexe « lotissement Pinisolu » 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2026 (2+3)
011	Charges à caractère général				0
012	Charges de personnel				0
014	Attenuations de produits				0
65	Autres charges de gestion				0
	Total dépenses de gestion courante	0	0	0	0
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)				0
67	Charges exceptionnelles (2023) / spécifiques	53 818		0	0
68	Dotations provisions semi-budgétaires				0
022	Dépenses imprévues				0
	Total dépenses réelles de fonct.	53 818	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement				0
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections				0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.				0
	Total dépenses d'ordre de fonct.	0		0	0
	TOTAL	53 818	0	0	0
+	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0			
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 818	0		0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
013	Attenuations de charges				0
70	Produits des services , du domaine ...				0
73	Impôts et taxes				0
74	Dotations et participations				0
75	Autres produits de gestion courante				0
	Total recettes de gestion courante	0	0	0	0
76	Produits financiers				0
77	Produits exceptionnels (2023) / spécifiques				0
78	Reprises sur provisions				0
	Total recettes réelles de fonct.	0	0	0	0
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections				0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.				0
	Total recettes d'ordre de fonct.	0		0	0
	TOTAL	0	0	0	0
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	141 021			87 203,51
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	141 021	0		87 204
	Equilibre	87 204	0		87 204

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	CA 2024	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2025 (2+3)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0
204	Subventions d'investissement versées				0
21	Immobilisations corporelles				0
22	Immobilisations reçues en affectation				0
23	Immobilisations en cours				0
	total opérations d'équipement				0
	Total dépenses d'équipement	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves				0
13	subventions d'investissement				0
16	Emprunts et dettes assimilées				0
26	Participations et créances				0
27	Autres immobilisations financières				0
020	Dépenses imprévues				0
	Total des dépenses financières	0	0	0	0
45X1	Total des op. pour compte de tiers				0
	Total dépenses réelles d'invest.	0	0	0	0
040	Op.d'ordre de transfert entre section				0
041	Opérations patrimoniales				0
	Total dépenses d'ordre d'invest.	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00			
=	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT	0,00			0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	CA 2024	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL BP 2025 (2+3)
13	Subventions d'investissement				0
16	Emprunts et dettes assimilées				0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0
204	Subventions d'investissement versées				0
21	Immobilisations corporelles				0
22	Immobilisations reçues en affectation				0
23	Immobilisations en cours				0
	Total recettes d'équipement	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves				0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				0
26	Participations et créances				0
27	Autres immobilisations financières				0
024	Produits des cessions				0
	Total des recettes financières	0	0	0	0
45X2	Total des op. pour compte de tiers				0
	Total recettes réelles d'invest.	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement				0
040	Op.d'ordre de transfert entre section				0
041	Opérations patrimoniales				0
	Total recettes d'ordre d'invest.	0		0	0
	TOTAL	0	0	0	0
+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				
=	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT	0			0,00
	Equilibre	0	0		0
	Résultat de clôture (SF+SI)	87 204	0		87 204
	Résultat de clôture (SF+SI) y/c RAR	87 204			

Annexe 1 : Budget annexe « budget principal » 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
011	Charges à caractère général	374 655,74		326 000,00	326 000,00
012	Charges de personnel	650 637,59		674 052,00	674 052,00
014	Atténuations de produits	201 372,00		201 372,00	201 372,00
65	Autres charges de gestion	113 077,03		116 964,00	116 964,00
	Total dépenses de gestion courante	1 339 742,36	0,00	1 318 388,00	1 318 388,00
66	Charges financières	6 762,36		19 372,94	19 372,94
67	Charges spécifiques	300,00		500,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions				0,00
022	Dépenses imprévues				0,00
	Total dépenses réelles de fonct.	1 346 804,72	0,00	1 338 260,94	1 338 260,94
023	Virement à la section d'investissement			0,00	0,00
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	0,00			0,00
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.				0,00
	Total dépenses d'ordre de fonct.	0,00		0,00	0,00
	TOTAL	1 346 804,72	0,00	1 338 260,94	1 338 260,94
+	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	798 321,02			486 939,38
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 145 125,74	0,00		1 825 200,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
013	Atténuations de charges	87 373,65		50 000,00	50 000,00
70	Produits des services , du domaine ...	19 516,30		12 800,00	12 800,00
73	Impôts et taxes (hors 731)	99 968,52		88 500,00	88 500,00
731	Fiscalité locale	1 023 218,00		994 671,00	994 671,00
74	Dotations et participations	371 995,96		406 927,38	406 927,38
75	Autres produits de gestion courante	56 113,93		33 062,18	33 062,18
	Total recettes de gestion courante	1 658 186,36	0,00	1 585 960,56	1 585 960,56
76	Produits financiers				0,00
77	Produits spécifiques				0,00
	Total recettes réelles de fonct.	1 658 186,36	0,00	1 585 960,56	1 585 960,56
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections				0,00
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.				0,00
	Total recettes d'ordre de fonct.	0,00		0,00	0,00
	TOTAL	1 658 186,36	0,00	1 585 960,56	1 585 960,56
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 658 186,36	0,00		1 585 960,56
	Equilibre	-486 939,38	0,00		-239 239,76

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 513		30 470	30 469,75
204	Subventions d'investissement versées				0,00
21	Immobilisations corporelles	151 501	195 000	724 441	919 440,94
22	Immobilisations reçues en affectation				0,00
23	Immobilisations en cours	0		38 022	38 021,50
	Opérations d'équipement	0			0,00
	Total dépenses d'équipement	174 014	195 000	792 932	987 932,19
16	Emprunts et dettes assimilées	34 873		40 925	40 925,21
26	Participations et créances	0			0,00
27	Autres immobilisations financières			0	0,00
020	Dépenses imprévues				0,00
	Total des dépenses financières	34 873	0	40 925	40 925,21
45X1	Total des op. pour compte de tiers				0,00
	Total dépenses réelles d'invest.	208 887	195 000	833 857	1 028 857,40
040	Op.d'ordre de transfert entre section			0	0,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
	Total dépenses d'ordre d'invest.	0	0	0	0,00
	TOTAL	208 887	195 000	833 857	1 028 857,40
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				
=	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT	208 886,69			1 028 857,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		371 995,96	colonne 2	colonne 3	colonne 4
Chap.	Libellé	Compte administratif 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2026 (2+3)
13	Subventions d'investissement	18 986	66 949	411 027	477 976,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000			0,00
	Total recettes d'équipement	318 986	66 949	411 027	477 976,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 421		39 511	39 510,55
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				0,00
024	Produits des cessions				0,00
	Total des recettes financières	17 421	0	39 511	39 510,55
45X2	Total des op. pour compte de tiers				0,00
	Total recettes réelles d'invest.	336 407	66 949	450 538	517 486,55
021	Virement de la section de fonctionnement			0	0,00
040	Op.d'ordre de transfert entre section	0			0,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
	Total recettes d'ordre d'invest.	0		0	0,00
	TOTAL	336 407	66 949	450 538	517 486,55
+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	383 850			511 370,85
=	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT	720 258			1 028 857,40
	Equilibre	511 371	-128 051		0,00
	Résultat de clôture (SF+SI)	24 431	-128 051		-239 239,76
	Résultat de clôture (SF+SI) y/c RAR	-103 620			